

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 103

Artikel: Bons mots
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de lai Fin di Té ; c'a enne tote boenne dgen. Main vos dgens sont-é contents ? — Ran trop. — Et comment velai vos faire ? — Péssay outre. » Aivò dinche in luron déciday, ai n'y aivait pe ai réclamay. Ai les fayé fiaincié, les publiay, les mairiay, en in mot *pessay outre*.

Cte petéte hichetoire m'en raipeule enne âtre, casiment de lai même souetche, que prouve que les hannes dains ci temps li, même les tiuries à môtîé, n'aivent pe fâte de taint d'echlications, po que les dgens seutchint co qu'ai velint dire. Un des moines de Teusselain (Lucelle) qu'adminichtray lai paroisse de Tchairmoille fésé in duemoëne enne publication de bans comme cosi : « Ai y é promesse de mariaidge entre ci gros Teunné de Tchâ, ai peu ste grosse dondaine de Montbreux. I ne sai pe s'ai y é des empêchements, po moi i n'y en botai pe ». C'était co, n'à ce pe ? Eh bin, to le monde compragné.

Main, tot pairié, ai me sanne qu'el airait pou dire âtrement. Mitenaint colî n'adrait pu ; mains dains le bon véye temps, niun ne s'en formalisait.

Stu que n'd pe de bôs.

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 101 du *Pays du Dimanche* :

396. ENIGME.

Hôte.

397. MOT CARRÉ.

R H O N E
H A M A C
O M E G A
N A G E R
E C A R T

398. SYNONYMES.

A qui mal veut.

V ride. — *Stérile.*
D uerelle. — *Dispute.*
C nion. — *Concorde.*
I mminent. — *Immédiat.*
M eurtre. — *Assassinat.*
V quilon. — *Vent.*
T as. — *Fatigué.*
A ilain. — *Monant.*
E xemple. — *Modèle.*
C nivers. — *Monde.*
I ribut. — *Redevance.*

399. CONTRAIRES.

Mal arrive.

M âitre. — *Serviteur.*
V ttristé. — *Egayé.*
T umière. — *Ombre.*
V gé. — *Jeune.*
R ire. — *Pleurer.*
R iché. — *Indigent.*
I nvisible. — *Visible.*
A ariable. — *Fixe.*
E lève. — *Professeur.*

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Lukas et son ami Lubin à Porrentruy ; Lady Methuën à Kimberley ; Revers Buller à Colenso ; L'Exilé de l'Erguel à Porrentruy ; Robinson Crusôé à Glovelier ; Diviko II, le nouvel amiral Suisse à la Rochelle ; Etvariza à Porrentruy.

404. ENIGME.

Tant que je suis verte on me mange ;
Quand je suis jaune, en tas pour le feu l'on me
[range,
Quand je suis blanche on me noircit ;
On me vend quand je suis bien noire ;
Je suis d'or, de plomb ou d'ivoire ;
Les fronts pour se parer empruntent mon secours ;
Je ne dure qu'un an et je renais toujours.

405. RÉBUS GRAPHIQUE.

R le roi I 8 GLE vrinde TER
ET

406. GEOMETRIE AMUSANTE.

Comment peut-on, sans règle ni compas, diviser un Carré de papier en deux Carrés égaux ?

407. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

XXX XX XXX 1° Personnage de Molière.
XX XX XX 2° Soupe.
XXX XX XXX X3° Roi des Bourguignons.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 2 janvier 1900.

Publications officielles.

Militaire. — Lire dans la Feuille officielle du samedi 16 décembre l'avis concernant le passage dans la landwehr et dans le landsturm et la libération du service au 31 décembre 1899.

Convocations d'assemblées.

Moutier. — Le jeudi 28 à 8 h. du soir pour voter le budget, renouveler les autorités et s'occuper des règlements de l'assistance.

Montenol. — Le 24 à 2 h. pour voter le

Bons mots

Grand fracas de porcelaine cassée.

Madame se précipite.
— Ciel ! mon vieux Sèvres !

Baptiste, respirant :
— C'est du vieux, ah ! tant mieux ! j'avais peur d'avoir cassé du neuf.

Un flatteur, à un écrivain :
— Comment se fait-il, mon cher maître, que vous ne soyez pas au moins chevalier de la Légion d'honneur ?

— Si je l'étais, on le trouverait tout naturel ; j'aime mieux qu'on s'étonne que je ne le sois pas !

budget, adjuger le voiturage du bois et le déblaiement des neiges.

Rebuevelier. — Le 24 à 2 h. pour procéder à des adjudications.

Saulcy. — Le mardi 26 à 9 h. pour décider si la place d'institutrice sera mise au concours, voter le règlement d'assistance.

Buis. — Le 31 après vêpres pour prendre connaissance d'un projet de règlement d'organisation.

Charmoille. — Le 31 à 12 h. 1/2 pour discuter un projet de chemin, établir le budget, décider si l'on mettra la classe supérieure au concours, fixer des traitements, s'occuper du régional de la Lucelle.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 31 à 10 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

Epiquevez. — Le 31 à 2 h. pour s'occuper des eaux, de la Ligue antialcoolique, voter le budget etc...

St-Brais. — Les deux sections le jeudi 28 à 10 h. pour voter des règlements, s'occuper d'un emprunt pour Belfond, fixer le salaire du préposé à la tenue des registres du domicile.

Mises au concours

La place de cantonnier pour le rayon 24, route de Glovelier-Saulcy (640 frs. de traitement) S'inscrire jusqu'au 30 décembre au Secrétariat de Préfecture.

— *La place de chef de section* pour les communes de Lajoux et Les Genevez. S'inscrire chez M. le major Béchir jusqu'au 27 décembre.

Cote de l'argent

du 20 décembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

Actualités.



LA CONSIGNE

Le Policier. — Nous sommes menacés de la Révolution, Monsieur le ministre, je viens vous demander vos ordres ».

Le ministre. — A Paris, escortez-la !... En province, tirez dessus ! »